

---

**Deuxième jour de la Réunion au sommet d'Astana**  
SUM(10) Journal No 2, point 4 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION COMMÉMORATIVE D'ASTANA : VERS UNE COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ**

1. Nous, chefs d'État ou de gouvernement des 56 États participants de l'OSCE, nous sommes réunis à Astana, 11 ans après le dernier Sommet de l'OSCE à Istanbul, pour renouveler notre engagement en faveur de la vision d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasienne, libre, démocratique, unie et indivisible, de Vancouver à Vladivostok, fondée sur des principes fixés d'un commun accord, des engagements partagés et des objectifs communs. Alors que nous célébrons le trente-cinquième anniversaire de l'Acte final de Helsinki et le vingtième anniversaire de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, nous réaffirmons la validité des principes sur lesquels repose cette Organisation et notre attachement à ces principes. Bien que nous ayons accompli d'importants progrès, nous reconnaissons aussi qu'il faut faire davantage pour assurer pleinement le respect et la mise en œuvre des principes et engagements essentiels que nous avons adoptés en ce qui concerne les dimensions politico-militaire, économique-environnementale et humaine, notamment dans les domaines des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

2. Nous réaffirmons notre pleine adhésion à la Charte des Nations Unies et à l'ensemble des normes, principes et engagements de l'OSCE, depuis l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris, la Charte de sécurité européenne et tous les autres documents de l'OSCE auxquels nous avons souscrits, ainsi que notre responsabilité de les mettre en œuvre pleinement et de bonne foi. Nous proclamons à nouveau notre attachement au concept, énoncé pour la première fois dans l'Acte final, de sécurité globale, coopérative, égale et indivisible qui associe le maintien de la paix au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et établit un lien entre la coopération économique et environnementale et les relations pacifiques entre les États.

3. La sécurité de chaque État participant est indissociablement liée à celle de tous les autres. Chaque État participant a un droit égal à la sécurité. Nous réaffirmons le droit naturel de tout État participant de choisir ou de modifier librement ses arrangements de sécurité, y compris ses traités d'alliance, en fonction de leur évolution. Chaque État a également le droit à la neutralité. Chaque État participant respectera les droits de tous les autres à ces égards. Aucun État ne renforcera sa sécurité aux dépens de celle des autres. Dans le cadre de l'OSCE, aucun État, groupe d'États ou organisation ne peut revendiquer une responsabilité première

---

\* Comprend des modifications apportées lors de la séance de mise en conformité linguistique tenue le 31 janvier 2010.

dans le maintien de la paix et de la stabilité dans l'espace de l'OSCE, ni considérer une quelconque partie de cet espace comme sa sphère d'influence. Nous ne maintiendrons que les capacités militaires à la mesure de nos besoins légitimes en matière de sécurité, individuelle ou collective, eu égard à nos obligations en vertu du droit international et en tenant également compte des préoccupations légitimes des autres États en matière de sécurité. Nous réaffirmons en outre que tous les principes et engagements de l'OSCE, sans exception, s'appliquent également à chaque État participant, et nous soulignons que nous sommes comptables envers nos citoyens et responsables les uns envers les autres de leur pleine mise en œuvre. Nous considérons ces engagements comme notre acquis commun et estimons donc qu'ils sont d'un intérêt immédiat et légitime pour tous les États participants.

4. Ces normes, principes et engagements nous ont permis de réaliser des progrès en éloignant de nous les anciennes confrontations et en nous rapprochant de la démocratie, de la paix et de l'unité dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE. Ils doivent continuer à nous guider au XXI<sup>e</sup> siècle dans notre action collective visant à faire en sorte que la vision ambitieuse de Helsinki et de Paris devienne une réalité pour tous nos peuples. Avec tous les autres documents de l'OSCE, ils fixent des normes claires indiquant aux États participants comment ils doivent agir les uns envers les autres ainsi qu'à l'égard de toutes les personnes se trouvant sur leur territoire. Déterminés à continuer de construire sur cette fondation solide, nous réaffirmons notre engagement à renforcer la sécurité, la confiance et les relations de bon voisinage entre nos États et nos peuples. À cet égard, nous sommes convaincus que le rôle de l'OSCE demeure crucial et devrait être encore raffermi. Nous continuerons d'œuvrer au renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'OSCE.

5. Nous reconnaissons que l'OSCE, étant l'organisation de sécurité régionale la plus inclusive et la plus globale de la région euro-atlantique et eurasiennne, continue d'offrir une enceinte unique, fonctionnant sur la base du consensus et de l'égalité souveraine des États, pour promouvoir un dialogue ouvert, prévenir et régler les conflits, renforcer la compréhension mutuelle et encourager la coopération. Nous soulignons l'importance du travail effectué par le Secrétariat, le Haut Commissaire pour les minorités nationales, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et la Représentante pour la liberté des médias de l'OSCE, ainsi que par les opérations de terrain de l'OSCE, conformément à leurs mandats respectifs, pour aider les États participants à respecter leurs engagements envers l'Organisation. Nous sommes déterminés à intensifier la coopération avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et encourageons les efforts que celle-ci déploie pour promouvoir la sécurité, la démocratie et la prospérité dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE et au sein des États participants, ainsi que pour accroître la confiance entre ceux-ci. Nous reconnaissons également le rôle important de l'Organisation dans la mise en place de mesures de confiance et de sécurité efficaces. Nous réaffirmons notre engagement à mettre pleinement en œuvre ces mesures et notre détermination à faire en sorte que celles-ci continuent d'apporter une contribution importante à notre sécurité commune et indivisible.

6. L'approche globale et coopérative de l'OSCE en matière de sécurité, dans le cadre de laquelle les dimensions humaine, économique-environnementale et politico-militaire de la sécurité sont traitées comme un tout, reste indispensable. Convaincus que la dignité intrinsèque de l'individu est au cœur d'une sécurité globale, nous réaffirmons que les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont inaliénables et que leur protection et leur promotion constituent notre responsabilité première. Nous réaffirmons catégoriquement et irrévocablement que les engagements contractés dans le domaine de la dimension humaine sont un sujet de préoccupation directe et légitime pour tous les États participants et ne

relèvent pas exclusivement des affaires intérieures de l'État concerné. Nous apprécions le rôle important que jouent la société civile et les médias libres pour nous aider à assurer le respect intégral des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la démocratie, y compris grâce à des élections libres et équitables, et l'état de droit.

7. Des menaces et des problèmes graves subsistent. La méfiance et les conceptions divergentes de la sécurité doivent être surmontées. Nos engagements concernant les dimensions politico-militaire, économique-environnementale et humaine doivent être pleinement mis en œuvre. Le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit doit être garanti et renforcé. Il faut redoubler d'efforts pour promouvoir la liberté de religion ou de croyance et combattre l'intolérance et la discrimination. Il faut continuer de développer la coopération mutuellement bénéfique pour faire face à l'impact des problèmes économiques et environnementaux sur la sécurité de notre région. Notre dialogue concernant la sécurité énergétique, notamment les principes convenus pour notre coopération, doit être renforcé. Des efforts accrus devraient être faits pour résoudre les conflits actuels dans l'espace de l'OSCE de manière pacifique et par la négociation, dans des cadres agréés, en respectant pleinement les normes et principes de droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que dans l'Acte final de Helsinki. De nouvelles crises doivent être évitées. Nous nous engageons à nous abstenir de recourir ou de menacer de recourir à la force de quelque manière que ce soit en violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies ou des dix principes de l'Acte final de Helsinki.

8. Les régimes de maîtrise des armes conventionnelles et de renforcement de la confiance et de la sécurité restent les principaux moyens d'assurer la stabilité, la prévisibilité et la transparence dans le domaine militaire et devraient être revitalisés, actualisés et modernisés. Nous apprécions les travaux du Forum pour la coopération en matière de sécurité et attendons avec intérêt l'actualisation du Document de Vienne 1999. Nous apprécions la contribution du Traité FCE à l'instauration d'un contexte stable et prévisible pour tous les États participants de l'OSCE. Nous notons que le Traité FCE n'est pas pleinement mis en œuvre et que l'Accord d'adaptation du Traité FCE n'est pas entré en vigueur. Notant l'intensification des efforts déployés pour sortir de l'impasse actuelle, nous exprimons notre soutien aux consultations en cours pour ouvrir la voie à des négociations en 2011.

9. Parallèlement, dans le monde complexe et interconnecté d'aujourd'hui, nous devons parvenir à une plus grande unité de vues et d'action pour faire face aux nouvelles menaces transnationales telles que le terrorisme, la criminalité organisée, les migrations illégales, la prolifération des armes de destruction massive, les cybermenaces, le trafic d'armes légères et de petit calibre, le trafic de drogue et la traite des êtres humains. Ces menaces peuvent provenir de l'intérieur ou de l'extérieur de notre région.

10. Nous reconnaissons que la sécurité de l'espace de l'OSCE est inextricablement liée à celle des zones adjacentes, notamment en Méditerranée et en Asie. Nous devons donc accroître le niveau de notre interaction avec nos partenaires pour la coopération. En particulier, nous soulignons la nécessité de contribuer effectivement, en fonction des capacités et de l'intérêt national de chaque État participant, aux efforts internationaux collectifs visant à promouvoir un Afghanistan stable, indépendant, prospère et démocratique.

11. Nous nous félicitons des initiatives visant à consolider la sécurité européenne. Notre dialogue de sécurité, qui a été renforcé par le Processus de Corfou, a contribué à concentrer

notre attention sur ces défis et sur d'autres auxquels nous devons faire face dans les trois dimensions. Le moment est maintenant venu d'agir, et nous devons définir des objectifs concrets et précis pour faire face à ces défis. Nous sommes déterminés à œuvrer ensemble pour concrétiser pleinement la vision d'une communauté de sécurité globale, coopérative et indivisible dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE que nous partageons. Cette communauté de sécurité devrait avoir pour objectif de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle et se fonder sur notre pleine adhésion aux normes, principes et engagements communs de l'OSCE dans les trois dimensions. Elle devrait unir tous les États participants de l'OSCE dans l'ensemble de la région euro-atlantique et eurasiennne, libre de clivages, de conflits, de sphères d'influence et de zones ayant des niveaux de sécurité différents. Nous œuvrerons pour que la coopération entre nos États et entre les organisations et institutions compétentes dont ceux-ci sont membres soit guidée par les principes d'égalité, de coopération en partenariat, d'inclusion et de transparence. Forts de notre diversité, nous sommes résolus à atteindre cet objectif global en menant durablement une action commune et déterminée dans le cadre de l'OSCE et d'autres formats.

12. À cet effet, nous donnons pour mandat à la prochaine Présidence en exercice d'organiser un processus de suivi au sein des formats existants, en tenant compte des idées et propositions avancées par les États participants, notamment dans le cadre du Processus de Corfou et des préparatifs du Sommet d'Astana, et nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les futures Présidences en exercice à élaborer un plan d'action concret fondé sur le travail accompli par la Présidence kazakhe. Les progrès réalisés seront examinés à la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Vilnius les 6 et 7 décembre 2011.

13. Nous exprimons notre profonde gratitude au Kazakhstan pour avoir accueilli notre réunion et pour l'énergie et la vitalité avec lesquelles il a assumé la difficile tâche de présider l'OSCE en 2010. Nous saluons la Lituanie, l'Irlande et l'Ukraine qui assumeront la Présidence de l'Organisation respectivement en 2011, 2012 et 2013.

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE  
AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES  
DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ  
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par l'Union européenne :

« La délégation de la Belgique a donné la parole au Chef de la délégation de l'Union européenne.

À l'occasion de l'adoption du Document du Sommet, l'Union européenne souhaite faire la déclaration interprétative suivante :

L'Union européenne remercie la Présidence en exercice kazakhe d'avoir œuvré sans relâche et avec détermination tout au long de 2010, en particulier pour préparer le Sommet et en assurer la conduite.

Nous nous félicitons que les principes et les engagements de l'OSCE aient été réaffirmés et que les efforts concernant le Traité FCE aient été intensifiés.

L'Union européenne salue également la déclaration commune faite au Sommet d'Astana par les chefs de délégation des pays coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et les Présidents de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie.

L'Union européenne a adopté une démarche constructive lors de la phase préparatoire du Sommet. Le Document du Sommet confirme notre vision commune d'une communauté de sécurité pour l'avenir. Malheureusement, il n'a pas encore été possible de s'entendre sur le plan d'action complet et concret que nous avons demandé pour que cette vision devienne réalité.

Nous continuerons de présenter des propositions fondées sur les quatre priorités de l'Union européenne, qui sont largement partagées par les États participants de l'OSCE, à savoir :

- Améliorer les capacités de prévention, de gestion et de règlement des conflits et progresser dans le règlement des conflits prolongés ;
- Renforcer la maîtrise des armes conventionnelles et notamment les mesures de sécurité et de confiance ;

- Renforcer la mise en œuvre des normes, principes et engagements, en particulier dans la dimension humaine, notamment en appuyant pleinement les travaux des institutions compétentes de l'OSCE ;
- Faire face aux dangers et aux défis transnationaux qui se font jour.

En outre, en ce qui concerne la Géorgie, l'Union européenne :

- Réaffirme son attachement ferme et constant à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, dans le plein respect du droit international et de l'Acte final de Helsinki ;
- Réaffirme son appui continu à l'action menée au plan international aux fins du règlement du conflit, y compris dans le cadre des discussions internationales de Genève, pour stabiliser la situation en matière de sécurité et traiter les questions humanitaires et relatives aux droits de l'homme sur le terrain, notamment pour appliquer intégralement l'accord du 12 août 2008 et les arrangements ultérieurs ;
- Réaffirme son soutien à l'engagement de l'OSCE en Géorgie et notamment au rétablissement d'une présence utile de l'Organisation ;
- Rappelle l'importance d'un accès international sans restriction à l'ensemble du territoire de la Géorgie.

En ce qui concerne la République de Moldavie, l'Union européenne :

- Réaffirme son attachement au processus de règlement 5+2, qu'elle considère comme le seul cadre de négociation légitime ;
- Demande la reprise immédiate et inconditionnelle des négociations formelles 5+2 dans le but de parvenir à un accord politique durable fondé sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldavie ;
- Soutient les mesures de confiance et de sécurité visant à promouvoir la transparence, la stabilité et les réductions militaires convenues précédemment, conformément aux objectifs, déclarations et engagements de l'OSCE.

L'Union européenne a hâte de mettre à profit l'élan que le travail que nous avons accomplis en commun ici à Astana a permis d'acquérir. Nous nous sommes tous engagés à œuvrer de concert pour appuyer les prochaines Présidences dans cette tâche ambitieuse. Tout en regrettant que le Sommet n'ait pas approuvé de plan d'action, nous considérons que nos travaux futurs peuvent être enrichis par les idées qui ont été débattues lors des préparatifs du Sommet. Nous sommes déterminés à prendre des initiatives dès l'année prochaine pour aider la Présidence lituanienne dans le cadre de nos travaux au sein des organes directeurs compétents. L'Union européenne ne doute pas que la Présidence aura le plein appui de la Troïka de l'OSCE, du Secrétaire général et des structures exécutives pour poursuivre l'œuvre entreprise et concrétiser la vision d'une communauté de sécurité globale, coopérative et indivisible dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE que nous partageons.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

La Croatie<sup>1</sup>, l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup> et l'Islande<sup>2</sup>, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration. »

---

1 La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine continuent de participer au processus de stabilisation et d'association.

2 L'Islande continue d'être membre de l'AELE et de l'Espace économique européen.

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE  
AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES  
DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ  
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation du Canada :

« Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration interprétative au nom du Ministre d'État des affaires étrangères du Canada, M. Peter Kent.

Nous félicitons le Kazakhstan d'avoir fait tout son possible en tant que Président de l'OSCE au cours de cette année qui vient de s'écouler et d'avoir convoqué le Sommet d'Astana, qui est véritablement historique.

Vos efforts ont contribué à renforcer la confiance au sein de notre vaste région de l'OSCE. Après de nombreuses semaines de négociations, la Déclaration d'Astana constitue un premier pas modeste vers un cadre d'action dans l'espace euro-atlantique et eurasiatique.

Bien que la déclaration réaffirme que nous restons sur la même longueur d'onde en ce qui concerne les valeurs, les principes et les engagements envers l'OSCE que nous partageons, le Canada attendait davantage en venant à ce Sommet.

Le Canada regrette que les États participants de l'OSCE n'aient pas pu parvenir, en ce qui concerne la question importante des conflits prolongés, à un consensus sur un plan d'action axé sur les résultats, ce qui était notre objectif pour ce Sommet, y compris sur le renforcement de l'action de l'OSCE en faveur de l'Afghanistan et contre les menaces provenant de ce pays. Cela aurait montré l'importance de cette Organisation pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle en matière de sécurité.

Grâce au Sommet d'Astana, vous avez réussi à amener les États participants à une position plus proche qu'au cours des dernières années pour traiter les problèmes et conflits régionaux pressants ; nous constatons en le regrettant que du temps et des efforts supplémentaires sont nécessaires.

En tant que membre fondateur de l'OSCE, le Canada vous assure qu'il continuera à s'engager de façon constructive en faveur d'une feuille de route anticipatrice pour les travaux futurs de notre Organisation, en particulier pour promouvoir les droits de l'homme, les



libertés fondamentales et la démocratie dans l'ensemble de notre région – questions pour lesquelles l'OSCE est réputée et doit rester sur le devant de la scène.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir joindre le texte de la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie. »

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE  
AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES  
DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ  
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation de la Moldavie :

« À l'occasion de l'adoption de la Déclaration commémorative d'Astana, la République de Moldavie souhaite faire la déclaration interprétative suivante :

Bien que la délégation de la République de Moldavie se soit associée au consensus sur la Déclaration d'Astana, elle souligne que ce document ne correspond pas pleinement à ce que l'on attendait du premier Sommet de l'OSCE depuis plus d'une décennie. Il est regrettable que, malgré les efforts considérables qu'ont déployé la plupart des délégations, nous n'ayons pas produit de déclaration politique de fond ni de plan d'action tourné vers l'avenir. Le document adopté est loin d'être parfait car il ne traite pas de façon appropriée certaines des principales préoccupations de sécurité de la Moldavie et d'autres États participants. Cependant, si aucun document n'avait été adopté au Sommet, cela aurait porté gravement préjudice à la crédibilité de notre Organisation.

En même temps, la crédibilité et l'utilité de l'OSCE ne résident pas uniquement dans les documents que nous adoptons mais aussi dans notre capacité à mettre en œuvre les engagements antérieurs et à répondre comme il se doit aux principaux problèmes que connaissent les États participants. Les conflits prolongés, notamment celui de Transnistrie, ainsi que la présence continue de forces militaires étrangères sur le territoire d'États souverains sans le consentement de ceux-ci devraient à n'en point douter figurer en haut de la liste de nos priorités.

Nous pensons que, lors de nos négociations sur le libellé du Plan d'action, nous étions proches d'un compromis raisonnable. Par conséquent, il nous appartient de ne pas perdre l'élan acquis grâce à ces efforts et de poursuivre nos travaux afin de donner à notre Organisation une feuille de route solide et complète pour l'avenir. Notre délégation est prête à continuer d'œuvrer de façon active et constructive à la réalisation de cet objectif.

À cette fin, nous tenons à réaffirmer les principaux éléments constitutifs de notre approche :

- Reprise immédiate et sans condition des négociations formelles 5+2 dans le but de parvenir à un règlement politique viable du conflit transnistrien qui garantisse la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie ;

- Poursuite de la mise en œuvre de mesures de confiance complètes, y compris en ce qui concerne la libre circulation des personnes, des biens et des services ;
- Reprise et achèvement du retrait des munitions et des forces militaires russes de Moldavie conformément aux engagements pris au Sommet de l'OSCE d'Istanbul ;
- Transformation du dispositif actuel de maintien de la paix en une mission civile multinationale dans le cadre d'un mandat international approprié.

En conclusion, nous tenons à féliciter la Présidence en exercice kazakhe d'avoir organisé ce Sommet et nous souhaitons à la prochaine Présidence, la Lituanie, plein succès dans sa tâche difficile.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour. »

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE  
AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES  
DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ  
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation de la Roumanie :

« Monsieur le Président,

En sus de la déclaration interprétative faite par l'Union européenne, que la Roumanie appuie sans réserve, je voudrais ajouter ce qui suit :

La Roumanie regrette que, lors du Sommet de l'OSCE à Astana, qualifié de sommet de rétablissement de la confiance, les États participants ne soient pas parvenus à se mettre d'accord sur un document politique d'envergure. Bien que ce document ne traite pas de façon appropriée certaines des questions qui présentent un intérêt particulier pour notre sécurité commune, nous nous sommes associés à cette déclaration commémorative en raison de notre ferme adhésion aux valeurs et principes de l'OSCE auxquels nous nous conformons strictement, tels que représentés par le concept de sécurité globale.

L'absence de plan d'action énonçant des mesures concrètes qui accompagneraient la réalisation d'une nouvelle vision en matière de sécurité constitue une importante occasion manquée. Nous estimons que le principal manquement de notre réunion réside dans l'absence de progrès eu égard au règlement des conflits prolongés auxquels est confrontée la République de Moldavie, Géorgie, et concernant la région du Haut-Karabakh.

Tout au long des préparatifs de ce Sommet, y compris dans le cadre du Processus de Corfou, la Roumanie a plaidé en faveur de progrès dans le règlement des conflits prolongés, étant entendu que les décisions prises précédemment devaient être dûment mises en œuvre. Cela reste le cas.

Pour la Roumanie, il aurait été important que la partie déclarative du Document du Sommet précise que les conflits prolongés continuent de constituer une menace sérieuse pour notre sécurité commune et que le plan d'action présente des mesures concrètes à prendre en vue de progresser dans leur résolution vers un règlement final. Malgré les efforts impressionnants consentis par une majorité d'États participants, nous sommes loin d'atteindre l'objectif de rétablir la confiance.

Le conflit dans la région transnistrienne séparatiste de la République de Moldavie demeure un problème de sécurité pour la région de l'OSCE. La Roumanie continue de

soutenir la reprise immédiate et inconditionnelle des négociations officielles au format « 5 + 2 » visant à parvenir à un règlement juste et durable qui respecte pleinement l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de la République de Moldavie.

Lors du Sommet de l'OSCE tenu à Istanbul en 1999, nous disposions d'une dorsale beaucoup plus généreuse qu'à présent pour contribuer au règlement des conflits prolongés. Notre incapacité systématique, depuis maintenant huit ans, à produire des déclarations politiques au niveau ministériel témoigne en fait du manque de volonté politique.

La Roumanie réaffirme son adhésion aux valeurs et aux principes sur lesquels reposent les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et considère que la solidarité des États participants devrait être mise à profit également pour la mise en œuvre de ses décisions et pas uniquement pour les réaffirmer.

Monsieur le Président, je vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour. »

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE  
AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES  
DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ  
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation de la République tchèque :

« Monsieur le Président,

Nous appuyons la déclaration de la Présidence de l'Union européenne.

Les chefs d'État et de gouvernement et nos ministres ne sont réunis pas réunis ici uniquement pour commémorer le travail remarquable accompli par nos prédécesseurs il y a trente-cinq ans à Helsinki et il y a vingt ans à Paris ; la commémoration seule ne suffit pas.

Nous regrettons de ne pas avoir réussi, durant le long processus de préparation du document final de ce Sommet entamé avec le Processus de Corfou il y a presque deux ans, à progresser davantage et notamment à adopter le document de la Déclaration et son Plan d'action .

En collaboration avec nos partenaires de l'Union européenne, nous avons présenté des propositions afin d'obtenir des résultats substantiels lors de ce Sommet. Le Plan d'action aurait dû définir le moyen pratique pour rétablir la confiance entre les États participants de l'OSCE. Cette occasion a été perdue. Il en va de même de la pertinence de l'OSCE.

Nous sommes convaincus qu'il est capital de trouver une solution aux conflits prolongés. Il est, en l'occurrence, nécessaire de rétablir la pleine intégrité territoriale et la souveraineté de la Géorgie, de reprendre officiellement les négociations 5 + 2 sur la Moldavie et d'avancer sur la question du Haut-Karabakh. Où donc avons-nous une meilleure occasion de tenter de trouver un moyen d'y arriver si ce n'est à la réunion de nos chefs d'État et de gouvernement. Les conflits doivent constituer des domaines de travail prioritaires si l'OSCE veut retrouver sa pertinence et sa crédibilité.

En conclusion, ma délégation tient à remercier la Présidence kazakhe de son hospitalité dont nous avons bénéficié ici à Astana.

Merci, Monsieur le Président. »